



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Comité de Pilotage Local du site des Étangs d'Armagnac (FR7300891)

09 décembre 2022

Maison du vignoble Gascogne Armagnac, Éauze

Procès-verbal de la séance



Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 (DOCOB) du site des *Étangs de l'Armagnac* s'est réuni le 09 décembre 2022 à 10h00, à la Maison du vignoble Gascogne Armagnac, à Éauze, sous la présidence de Michel GABAS, maire d'Éauze et président du PETR Pays d'Armagnac.

Michel GABAS, Président du Comité de Pilotage Local souhaite la bienvenue et remercie les participant.e.s de leur présence. Il connaît les agendas chargés des élus mais il souhaiterait qu'ils soient davantage présents lors des COPIL. Il a pris la présidence du COPIL en 2008 et se rappelle des débats passionnés entre chasseurs,

agriculteurs, naturalistes... Aujourd'hui les mentalités ont évolué, les discussions sont plus apaisées et montrent le travail effectué.

Philippe DUDEZ rappelle l'organisation de l'animation du site Natura 2000. Le PETR Pays d'Armagnac est la structure animatrice. Il ne possède pas en interne les ressources humaines pour mener cette mission. Il lance donc un marché public tous les 3 ans pour rechercher un opérateur technique. Pour la période 2022-2025, le PETR a sélectionné l'ADASEA du Gers, le CPIE Pays Gersois et le CNPF Occitanie, il s'agit de la continuité avec les animations précédentes, ces structures connaissent bien le territoire, les maires et les acteurs du site.

La date du COPIL sera avancée en novembre pour l'année 2023, car décembre est un mois chargé pour tout le monde.

Avant la présentation de l'ordre du jour, il propose un tour de table.

Etaient présents :

THIBAUD Anne-Marie, représentante du syndicat des propriétaires forestiers privés du Gers, membre du conseil administratif du CRPF

CAPDEPONT Pierre, Maire de Manciet

OUSTRIERES Rémy, DDT du Gers, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement

GOINEAU Rosine, animatrice du PTGE Douze, Institution Adour

NONON Florent, Conseiller forestier au Centre Régional de la Propriété Forestière, en charge de l'appui technique forestier sur le site

JAUD Loan, conseillère foncier, SAFER

BERNADICOU Nicolas, Conseil Départemental du Gers, ENS

CANTANUTTI Tristan, Stagiaire Conseil Départemental du Gers

GIRARD Léa, animatrice CATZH, Adasea du Gers

LAURENT Claire, Chargée de mission environnement, CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du site

RENARD Jean-Pierre, société de chasse locale Saint Hubert

GIRARD Hugo, animateur Natura 2000, Adasea du Gers

DUDEZ Philippe, directeur PETR Pays d'Armagnac, structure animatrice

MEUNIER Sabrina, chargée de mission PETR Pays d'Armagnac

GABAS Michel, Maire d'Eauze, Président du PETR Pays d'Armagnac et Président du COPIL

Excusé : CARRERE Paul, Président de l'Institution Adour

LE-PAPE Maud, cheffe unité agro-environnement DDT32

DESCAMPS-ANGELIAUME Alexandra, GEODE, Université de Toulouse Jean Jaurès et CSRPN

L'ordre du jour :

1. Bilan annuel d'activité de l'animation Natura 2000 (45 min)

- Contractualisation / Communication / Animation générale
- Le point sur les projets liés au site
- Questions / Réactions

2. Perspectives 2023 (45 min)

- Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région Occitanie
- Mise en place des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- Programmation de l'animation 2023
- Questions / Réactions

3. Questions diverses et échanges avec les participants

Michel GABAS laisse la parole à l'animateur l'ADASEA pour dérouler l'ordre du jour.

1- BILAN D'ACTIVITE DE L'ANIMATION NATURA 2000 EN COURS

Préalable : contexte et objectifs

Hugo GIRARD présente le site, les enjeux, le dispositif Natura 2000. Il s'agit d'un site éclaté en 7 entités sur 12 communes pour une superficie de 1072 ha. Il possède une zone d'influence de près de 4500 ha. Le DOCOB a été révisé en 2018.

Bilan de la contractualisation

Hugo GIRARD rappelle les 3 types de contrats possibles sur le site Natura 2000 : pour les agriculteurs (Mesures Agro-environnementales et Climatiques), les forestiers et les propriétaires ni agriculteurs, ni forestiers.

Un bilan chiffré et illustré (*cf. diaporama p.15 à 24*) de ces contrats est présenté. Pour les MAEC, il s'agit d'une année de transition en attendant la PAC 2023 et la prochaine programmation MAEC. Seuls les engagements 2017 et 2022 arrivés à échéances ont donc pu être renouvelés. Les 14 agriculteurs dans ce cas ont renouvelé leur contrat.

Un contrat Natura 2000 de désenvasement d'un étang a été engagé en 2022, sur l'étang du Soucaret, à Espas. 2 autres contrats sont en cours.

Florent NONON demande ce qui a été fait de la vase sortie de l'étang.

Hugo GIRARD indique qu'elle a été en grande partie épandue dans des peupleraies à proximité, appartenant au signataire en respectant la distance par rapport au cours d'eau.

Nicolas BERNADICOU est intéressé pour échanger sur le montage du dossier loi sur l'eau car il va devoir le faire pour l'étang du Moura.

Rémy OUSTRIERES réexplique ce qu'est la charte Natura 2000. C'est un engagement volontaire mais contrairement aux contrats il n'y a pas d'engagement financier, il s'agit d'engagements de bonne pratique, sorte de reconnaissance de la gestion effectuée. Les particuliers peuvent demander l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti.

Philippe DUDEZ demande par rapport au bilan de la contractualisation et aux milieux couverts, s'il est possible d'avoir des éléments de comparaison avec d'autres sites Natura 2000. Est-ce que ces chiffres sont bons/positifs ? C'est un indicateur de résultats, qui révèle la mobilisation des acteurs sur le terrain.

Rémy OUSTRIERES explique qu'il est difficile de comparer car tous les sites n'ont pas les mêmes problématiques, il y a donc peu d'éléments de comparaison. Globalement, la contractualisation est bonne.

Nicolas BERNADICOU souligne un point positif, sur les 14 engagés, les 14 ont renouvelé qui marque la forte volonté locale de poursuivre sur les actions Natura 2000.

Hugo GIRARD prend note de cette demande et va essayer d'effectuer une comparaison au niveau des sites gersois animés par l'Adasea.

Bilan de l'animation hors contrat

Animations pédagogiques et sensibilisation

Claire LAURENT présente les actions pédagogiques réalisées auprès des scolaires et des jeunes ainsi que les animations menées auprès du grand public.

Sabrina MEUNIER demande comment est déterminé le programme d'actions.

Claire LAURENT indique que c'est selon les demandes et les sollicitations et après au choix en essayant de choisir des lieux qui n'ont pas trop été supports d'animations.

Sabrina MEUNIER propose qu'une coordination entre CPIE et PETR pour les animations pourrait être mise en place, notamment en lien avec les autres actions menées par le PETR (Plan d'alimentation, ...)

Accompagnement à la gestion des milieux

Hugo GIRARD présente l'accompagnement mené par le CRPF, la DDT32, NEO et l'ADASEA du Gers auprès d'un propriétaire pour la préservation d'un îlot de vieille forêt de 9 hectares au Bois du marais à Cazaubon (cf. diapo 33 à 35).

Rémy OUSTRIERES explique que le Plan Simple de Gestion a été agréé (concerne 25 ha) mais au niveau du Code de l'Environnement, la coupe forestière entraînerait la destruction d'espèces protégées. Le Code Forestier et le Code de l'Environnement ne sont pas toujours en accord. Il faut donc chercher des solutions : charte, contrats, acquisition pour préserver cette vieille forêt. Les vieilles forêts n'ont pas de statut de protection reconnu.

Florent NONON indique que cette forêt avait dû échapper à l'inventaire des vieilles forêts. À la suite de l'étude menée par NEO et l'ADASEA en 2020, le Bois du marais apparaît comme un hot-spot de biodiversité.

Michel GABAS demande ce qu'est un PSG ?

Florent NONON explique qu'il s'agit du descriptif du peuplement, des aspects environnementaux et les préconisations de gestion et d'intervention sur plusieurs années. Le CRPF agréé les PSG et un contrôle de second rang est effectué par la DDT et la DRAAF.

Rémy OUSTRIERES indique que pour l'instant le propriétaire n'a pas fait son choix mais qu'il s'orienterait plus vers une vente auprès de Nature en Occitanie.

Suivis scientifiques

Hugo GIRARD continue avec la poursuite de l'expérimentation de la mise en défens des sites de ponte de Cistudes d'Europe sur des prairies en bordure de l'étang de la Hitère. En 2022, pas de mise en défens car la clôture était prise par ailleurs, toutefois un repérage des pontes a été effectué.

Il est à noter que 2 émergents ont été observés en février 2022, sur la zone mise en défens en 2021, montrant l'efficacité de cette expérimentation. Les jeunes auront toutefois encore de nombreuses épreuves à surmonter avant d'atteindre l'âge adulte.

Rémy OUSTRIERES demande quels sont les prédateurs.

Hugo GIRARD indique que les œufs peuvent être prédatés notamment par les sangliers et les blaireaux et ensuite les jeunes peuvent être mangés par les oiseaux.

Pierre CAPDEPONT fait savoir qu'il a régulièrement une cistude qui vient pondre dans son jardin, il a déjà vu une femelle creuser pour pondre.

Zoom sur les actions menées par le Conseil Départemental au Moura (cf. diaporama CD32 Etang du Moura)

Nicolas BERNADICOU présente les actions réalisées sur l'ENS de l'Étang du Moura, ENS inclus dans le site Natura 2000. Le sentier pédagogique a été ouvert au public en juin 2021, il est en libre accès. Ce sentier a un double enjeu :

- faire découvrir la biodiversité et le patrimoine de ce site
- canaliser les public hors des zones sensibles

Les aménagements pour l'accueil du public se sont poursuivis en 2022 avec quelques améliorations : indication du début du sentier, de la durée de la balade, panneaux expliquant le rôle du mur de brande, ...

La fréquentation du site n'a pas encore été évaluée, le site n'est pas équipé d'éco-compteurs. M.BERNADICOU est présent régulièrement sur le site, les visiteurs sont dans la majorité des promeneurs réguliers et locaux. Lors de la période estivale, quelques haltes supplémentaires de touristes ont été observées.

Pierre CAPDEPONT demande pourquoi le canal du moulin est moins en eau qu'avant. Il trouve cela dommage.

Nicolas BERNADICOU répond qu'à la suite des différents travaux menés sur l'étang, le seuil du canal avait dû être relevé pour maintenir un débit suffisant dans la rivière Douze.

Nicolas BERNADICOU continue avec la pêche de l'étang qui a eu lieu en novembre 2021. Pascal THOMAS pisciculteurs à Mauvezin a la charge de l'empeusement et de la pêche (Carpe et Brochet). Il était assez satisfait de cette première année de grossissement. L'étang a été réempoissonné en février 2022 et ne sera pêché que fin 2023. Une animation autour de la pêche sera organisée. Cet automne avec la sécheresse, il y a eu quelques craintes pour la survie des poissons mais les pluies sont arrivées juste quand il fallait.

Le poisson est en grande partie utilisé pour du réempoissonnement notamment dans la Brenne et une petite partie est utilisée pour la consommation. Mais l'idée serait de pouvoir le vendre localement.

Philippe DUDEZ indique qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire avec le Plan d'Alimentation Territoriale, valoriser le poisson made in Gers.

Philippe DUDEZ s'interroge sur les élevages de crevettes d'étang à vocation alimentaire. Est-ce compatible avec les écosystèmes ? Quels impacts ? Les sources d'eaux chaudes peuvent être utilisées pour les crevettes tropicales, les étangs pourraient-ils servir pour l'élevage extensif de crevettes ?

Nicolas BERNADICOU répond que pour l'instant il y a peu de retours. Quelle est la compatibilité avec les écrevisses de Louisiane très présentes sur le territoire et avec le reste de l'écosystème ? C'est à étudier mais s'il y a des débouchés, pourquoi pas.

Rosine GOINEAU demande si des suivis qualité de l'eau sont menés, notamment pour les cyanobactéries.

Nicolas BERNADICOU répond que des suivis sont menés par ses collègues de la CATER (Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière).

Rosine GOINEAU demande si la pêche a été repoussée à 2023 à cause de la sécheresse.

Nicolas BERNADICOU indique que c'était prévu dans le plan de gestion de faire tous les 2 ans. Mais cette année il s'est posé la question de réaliser une pêche de sauvegarde.

Pierre CAPDEPONT s'interroge sur les risques de surfréquentation des espaces naturels.

Philippe DUDEZ explique que cette fréquentation est limitée sur les étangs gersois car un grand nombre d'entre eux sont privés. C'est ensuite le propriétaire qui accepte d'ouvrir ou non sa propriété au public. Sur ce site Natura 2000, on a la chance d'avoir l'étang du Moura appartenant au Conseil Départemental, classé Espace Naturel Sensible qui est ouvert au public.

Gestion administrative

Philippe DUDEZ indique qu'en 2022 l'animation technique (ADASEA32, CPIE32 et CRPF) a représenté une enveloppe de 41 600 € TTC, il faut rajouter à ce montant quelques jours de gestion administrative et de coordination au PETR Pays d'Armagnac.

Philippe DUDEZ remercie l'État pour l'effort qui est fait pour le financement à 100% de l'animation Natura 2000 de ce site.

Projets liés au site (cf diapo 48-49)

Philippe DUDEZ explique que ces actions (un Grand vert d'Armagnac et le programme de formations) ne sont pas financées par le PETR Pays d'Armagnac mais par la DREAL. Il s'agit de financements supplémentaires obtenus grâce au contrat de transition écologique du PETR. Elles répondent à un besoin de formation et d'informations sur la biodiversité et les sites Natura 2000 pour l'appropriation de la richesse environnementale locale. Elles sont complémentaires aux actions Natura 2000 et concerne les 4 sites Natura 2000 du territoire. C'est une action globale et cohérente.

2- PERSPECTIVES 2023

Transfert de la compétence Natura 2000 (cf diapo 51-53)

La Région Occitanie récupère à partir du 01 janvier 2023 la gestion de l'animation des sites Natura 2000. Pour la Région, l'année 2023 sera une année de transition, le temps de mettre en place toutes les modalités de ce transfert.

L'État conserve le volet régalien lié à Natura 2000, c'est-à-dire évaluation des incidences Natura 2000, modification des périmètres, et rapportage auprès de la Commission européenne.

Rémy OUSTRIERES précise que l'État sera attentif à la pérennité de l'application du DOCOB ainsi qu'aux opérations et aménagements sur les sites Natura 2000.

Philippe DUDEZ indique que le PETR Pays d'Armagnac avait obtenu un financement de l'animation à 100 % par l'État. Il remercie l'État pour l'effort effectué pour ce taux de financement et espère qu'avec la reprise de la gestion par les Régions, la prise en charge sera identique.

PAEC 2023-2025

Hugo GIRARD présente la mise en place des prochaines MAEC (*diapo 54 à 56*), il s'agit d'une nouvelle programmation. Un Programme Agro-Environnementale et Climatique a été déposé par le PETR et L'ADASEA du Gers sur l'ensemble du PETR Pays d'Armagnac avec plusieurs territoires dont le site Natura 2000 Étangs d'Armagnac. De mesures ont sélectionnées dans un catalogue national pour répondre aux objectifs du site Natura 2000. Nous sommes en attente de la réponse officielle de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique pour connaître l'enveloppe exacte attribuée à ce territoire et les mesures retenues.

Philippe DUDEZ indique que c'est la première fois que le Pays d'Armagnac va gérer les MAEC avec l'ADASEA du Gers. Il ajoute une corde à son arc avec la cogestion des MAEC.

Philippe DUDEZ s'interroge sur le fait que certains sites Natura 2000 semble avoir 70% de l'enveloppe, d'autres 50% ou encore 30 %.

Rémy OUSTRIERES répond que l'Occitanie n'avait pas bien tiré son épingle du jeu lors de l'attribution des enveloppes pour les MAEC comparée à la programmation précédente. De plus, il y a eu une forte mobilisation régionale de la part des opérateurs MAEC, la CRAEC a donc été obligée de donner un peu d'enveloppe à tout le monde. De nombreux porteurs de projets sont insatisfaits.

Programmation de l'animation 2023

Philippe DUDEZ précise que l'enveloppe financière sera plus importante en 2023 car il y aura 12 mois et non 9 mois comme en 2022, 51 950 €TTC contre 41 600 € TTC. Un temps de travail plus important sera fléché sur la contractualisation des MAEC.

3- ÉCHANGES ET DISCUSSION

Rémy OUSTRIERES précise que par rapport aux évaluations d'incidences, un travail doit être mené entre services de l'État et animateurs Natura 2000 du Gers pour revoir la liste des opérations soumises à évaluation, notamment pour les arrachages de haies, mieux encadrer les retournements de prairies permanentes et sur certaines actions forestières.

Philippe DUDEZ indique que cette mission fait partie de l'accompagnement des acteurs du site menée par l'Adasea du Gers. Actuellement cela représente 2 jours/an, si la volonté de l'État est d'augmenter cette vigilance vis-à-vis des opérations sur le site Natura 2000, il faudra revoir le nombre de jours attribués à cette mission.

Rémy OUSTRIERES ajoute qu'un travail de communication doit être mené sur ces évaluations d'incidences pour que les citoyens et les élus en aient connaissance.

Michel GABAS rajoute que la responsabilité des maires est importante, mais ils ne savent pas forcément. Il serait bien d'avoir des formations sur ces aspects.

Rémy OUSTRIERES indique qu'une part de la responsabilité revient aux services de l'État où les secteurs sont très cloisonnés. Tous les dossiers/projets qui devraient être soumis à évaluation d'incidence n'arrivent pas au service Natura 2000.

Sabrina MEUNIER complète sur le rôle des élus qui doivent s'approprier les PLU et notamment les Espaces Boisés Classés qui sont un autre levier à activer pour la préservation des haies.

Nicolas BERNADICOU signale que le volet animation sur l'étang du Moura reste à définir mais qu'il souhaite à l'été 2023 réaliser une animation par semaine. La pêche de l'étang aura certainement lieu fin octobre. Auparavant, la restauration de la pêcherie sera faite au cours de l'année.

Philippe DUDEZ propose que le COPIL 2023 soit avancé au mois de novembre ; pour éviter le mois de décembre qui est très chargé pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS remercie encore une fois les participants. Un COPIL passionnant avec des personnes passionnées. Il souligne le fort engagement du Pays au niveau de la transition écologique et environnementale. Il revient sur l'importance de sensibiliser les élus et retient l'idée d'organiser une visite terrain à la suite du COPIL. La conférence des maires, avec potentiellement 102 maires, pourrait être un moment privilégié pour faire passer des messages par rapport à la préservation de la biodiversité.

La séance est levée à 12h45.

Annexes

Diaporama bilan Natura 2000 du COPIL du 09 décembre 2022

Diaporama présentation des actions sur l'ENS du Moura

Liste des participants